

**Décision portant nomination d'examineurs spécialisés  
pour la correction des épreuves écrites et les interrogations orales des concours externe et interne  
pour l'accès à l'emploi de secrétaire de chancellerie au titre de l'année 2024**

La ministre de l'Europe et des affaires étrangères,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 69-222 du 6 mars 1969 modifié relatif au statut particulier des agents diplomatiques et consulaires ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat et à certains corps analogues relevant du décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2011-2049 du 30 décembre 2011 portant statut particulier du corps des secrétaires de chancellerie ;

Vu le décret n° 2022-1209 du 31 août 2022 modifiant les dispositions communes relatives à l'organisation des carrières des fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2023-448 du 7 juin 2023 relatif à l'avancement de grade dans les corps de fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique de l'Etat et aux règles de classement de certains fonctionnaires de la catégorie C de la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 29 février 2012 fixant les règles générales d'organisation, la nature et le programme des épreuves des concours externe et interne de secrétaire de chancellerie ;

Vu l'arrêté du 14 avril 2023 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour l'accès à l'emploi de secrétaire de chancellerie,

Décide :

Sont désignés en qualité d'examineurs spécialisés pour participer à la correction des épreuves écrites et aux interrogations orales :

M. Julien ANDRE, inspecteur divisionnaire des finances publiques,  
Mme Manon BELLON, secrétaire des affaires étrangères (Orient),  
M. Eric BERTI, administrateur de l'Etat du deuxième grade,  
M. Etienne DEGLISE, secrétaire des affaires étrangères,  
Mme Marie-Pierre DELBOSC, administrateur de l'Etat,

Mme Ariane DESAEDELEER, secrétaire de chancellerie,  
Mme Cécile DOUSSET, secrétaire de chancellerie de classe supérieure,  
Mme Marie GUILÉ, secrétaire des affaires étrangères,  
Mme Jennifer LACOSTE, secrétaire de chancellerie de classe supérieure,  
Mme Amel LAMNAOUER, secrétaire des affaires étrangères (Orient),  
Mme Ariane LATHUILLE, secrétaire des affaires étrangères,  
Mme Sarah METZGER, adjointe administrative principale de 2ème classe de chancellerie,  
M. Patrick NGUY, cadre de direction,  
Mme Niamh O'BRIEN, interprète,  
M. Florent PRIEUR, secrétaire de chancellerie,  
Mme Grenadine REVERAND, secrétaire des affaires étrangères,  
Mme Vanessa SALAS-POUGET, administrateur de l'Etat du premier grade,  
Mme Gaëlle SAULIN, ingénieur d'études de classe normale,  
M. Keyvan SAYAR, secrétaire des affaires étrangères (Orient),  
Mme Peggy SCREMIN, secrétaire de chancellerie de classe exceptionnelle,  
Mme Lisa SEGOVIA, secrétaire des affaires étrangères,  
Mme Léa SERRERO, secrétaire de chancellerie de classe supérieure,  
M. Payam SHAHRJERDI, secrétaire des affaires étrangères (Orient),  
Mme Annie TRIPOLI, secrétaire de chancellerie.

Fait à Paris, le 4 octobre 2023

Pour la ministre de l'Europe et des affaires étrangères  
et par délégation,  
pour le directeur général de l'administration et de la modernisation,  
la directrice des ressources humaines,



Agnès ROMATET-ESPAGNE